



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 mai 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **18** - Présents : **14** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **16**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – D. LEROY – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ

Monsieur Benoît LANDAIS a donné pouvoir à Monsieur Jean RAILLARD  
Madame Claudette MAIRE a donné pouvoir à Madame Marie CONNEAU

**Absent(s) excusé(s)** : MF. THELIER et B. GAUTIER

**Secrétaire de séance** : Madame Christine MOREAU a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : 07 avril 2025 à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### Affaires générales :

- Organisation du service public – Fermeture de la mairie le samedi matin en juillet et août 2025
- Funéraire - Extension de la chambre funéraire
- Funéraire – Règlement des cimetières communaux – modifications

#### Affaires financières :

- Location de salles – Dédommagement pour la location de la salle de MELLERAY-LA-VALLÉE
- Remboursement de frais engagés par un conseiller – 50 ans des PCC

#### Informations et questions diverses

**ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC**  
**FERMETURE DE LA MAIRIE LES 3<sup>ème</sup> SAMEDI DE JUILLET ET 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> SAMEDI D'AOÛT**

N° 2025-047

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux sur la période estivale, il paraît opportun de prévoir la fermeture de la mairie, le samedi matin, du 07 juillet au 31 août 2025 inclus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

De suspendre les permanences le 3<sup>ème</sup> samedi de juillet, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi d'août et par conséquent fermer la mairie le samedi matin sur la période estivale allant du 07 juillet au 31 août 2025 inclus.

Les permanences du samedi matin reprendront donc à compter du 1<sup>er</sup> samedi de septembre, soit le 06 septembre 2025.

Vote : Pour : à l'unanimité

**EXTENSION CHAMBRE FUNERAIRE**

N° 2025-048

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant la demande croissante de passage à la chambre funéraire et le besoin de créer une salle de cérémonie pour les familles ne souhaitant pas de cérémonie religieuse afin de se recueillir auprès du défunt avant son inhumation,

Considérant que nous disposons de 2 établissements pour personnes âgées (EHPAD) sur notre territoire et que notre chambre funéraire ne dispose que de 2 salons,

Monsieur le Maire propose d'agrandir la Chambre funéraire avec la création d'un troisième salon, d'une salle de recueillement, d'une salle de convivialité, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

De réaliser les travaux d'extension de la chambre funéraire afin de créer un 3<sup>ème</sup> salon et une salle de cérémonie/recueillement pour les familles qui en feraient la demande.

Vote : Pour : à l'unanimité

**REGLEMENT DES CIMETIERES COMMUNAUX - MODIFICATIONS**

N° 2025-049

Rapporteur : M. CONNEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

Vu la délibération N° 2018-016, en date du 05 mars 2018, prenant acte de l'instauration d'une réglementation dans les cimetières communaux,

Vu la délibération N° 2025-003, en date du 27 janvier 2025, prenant acte de la modification du règlement des cimetières communaux,

Suite à une visite réalisée par les membres de la commission cimetièrre et d'agents communaux en date du 3 avril 2025 dans tous les cimetières, il est proposé de modifier le règlement des cimetières,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'accepter la modification dudit règlement, tel qu'annexé en pièce jointe.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>LOCATION DE SALLE – DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT POUR UNE LOCATION SALLE DE MELLERAY-LA-VALLÉE</b>
---

**N° 2025-050**

**Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2023-085, en date du 12 décembre 2023, instaurant les tarifs communaux pour les locations de salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant la location effectuée en novembre 2024 par une famille pour la salle de Melleray-la-Vallée,

Considérant que lors de l'état des lieux entrant les locataires ont constaté qu'il manquait de la vaisselle par rapport à l'inventaire et que des verres et des assiettes ont dû être relavés,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux présents, un dédommagement à hauteur de 50,00 € sur la location de salle,

Après en avoir délibéré et après un vote à bulletin secret, le Conseil municipal décide,

#### ARTICLE UNIQUE

De ne pas accorder de dédommagement sur la location, du 15 au 18 novembre 2024, de la salle de Melleray-la-Vallée pour les administrés.

Vote à bulletin secret : Pour : 7 ; Contre : 9

<b>FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN CONSEILLER MUNICIPAL</b>
--

**N° 2025-051**

**Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant le déplacement effectué par un conseiller municipal dans le Maine-et-Loire, du 6 au 8 juillet 2025, à l'occasion des Rencontres Nationales organisées pour fêter les 50 ans des Petites Cités de Caractère (PCC),

Considérant les frais engagés par le conseiller pour le déplacement, l'hébergement et les repas,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE UNIQUE

De procéder au remboursement, sur présentation de factures, des frais engagés par le conseiller lors de son déplacement dans le Maine-et-Loire du 6 au 8 juillet 2025 à l'occasion des rencontres nationales pour fêter les 50 ans des PCC.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>PATRIMOINE – CESSION A LA SCI GUTENBERG D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LA ZA – DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT</b>
--

N° 2025-052

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant le bornage réalisé par le Cabinet KALIGEO délimitant le périmètre de propriété de la SCI GUTENBERG relatif à l'extension de l'ensemble industriel,

Considérant que suite à ce bornage, il convient de céder à la SCI GUTENBERG une partie du parking, terrain cadastré section ZE n° 289 pour une superficie de 292 m<sup>2</sup> afin de leur permettre de créer l'entrée du site industriel,

Considérant qu'il s'agit d'un bien relevant du domaine public communal et qu'il convient de le désaffecter et le déclasser,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'autoriser Monsieur le Maire à désaffecter et déclasser la partie de la voirie (parking), domaine public communal, appartenant à la Commune en vue de sa cession à la SCI GUTENBERG pour l'euro symbolique.

De désigner Maître LEROUX-BLANDIN, notaire à LASSAY-LES-CHATEAUX, pour dresser l'acte.

Vote : Pour : à l'unanimité

## INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
10/04/2025	5 rue des noisetiers COURBERIE – LASSAY-LES-CHATEAUX	127 E 421	839	RENONCIATION
	5 rue des noisetiers COURBERIE – LASSAY-LES-CHATEAUX	127 E 418	327	RENONCIATION
	5 rue des noisetiers COURBERIE – LASSAY-LES-CHATEAUX	127 E 419	118	RENONCIATION
	5 rue des noisetiers COURBERIE – LASSAY-LES-CHATEAUX	127 E 420	379	RENONCIATION
11/04/2025	Rue des peupliers COURBERIE – LASSAY-LES-CHATEAUX	127 E 351	1185	RENONCIATION
28/04/2025	26 Rue Cébaudière LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB 211	67	RENONCIATION
	26 Rue Cébaudière LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB 532	12	RENONCIATION
5/05/2025	8 Rue du Bois Frou et Le jardin NIORT-LA-FONTAINE LASSAY-LES-CHATEAUX	166 B 674	590	RENONCIATION
	8 Rue du Bois Frou et Le jardin NIORT-LA-FONTAINE LASSAY-LES-CHATEAUX	166 B 1305	166	RENONCIATION

► **Travaux RD34 :** Monsieur le Maire informe les conseillers présents de la nécessité de déplacer 2 calvaires entre Lassay et La Baroche-Gondouin pour les travaux d'élargissement de la RD34.

► **Permanences des élus :**

- Samedi 17 mai 2025 : Marie CONNEAU
- Samedi 24 mai 2025 : Soizick SOULARD
- Samedi 31 mai 2025 : Benoît LANDAIS
- Samedi 07 juin 2025 : Michel RIGOUIN

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** mardi 10 juin 2025

**Fin de la séance à 22h15**

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît		J. RAILLARD
THELIER Marie-France		Excusée
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		M. CONNEAU
BEAUDUCCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIÉ Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
LEROY Delphine	x	
GAUTIER Benoît		Excusé
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le :

Retiré le :